

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet STABULATION PRINCIPALE sur la commune principale de l'AIOT ENHAUBET 32360 LAVARDENS.

La référence de votre dossier est A-3-QF613QY6E et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 03/07/2023 à 16h48 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **95305567000012**

Raison sociale **PASTURA**

Forme juridique **Société civile d'exploitation agricole**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

ESTILLAC

47310 ESTILLAC

Signataire

Qualité : **RESPONSABLE AGRICOLE**

Référent

Fonction : **RESPONSABLE AGRICOLE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **STABULATION PRINCIPALE**

Description des activités :

Dans le cadre de la reprise de l'exploitation agricole de plus de 190ha de SAU, le projet prévoit la création d'un atelier de bovins à l'engraissement. Cet atelier prévoit de pouvoir engraisser de jeunes bovins (mâles ou femelles). Les animaux seront livrés à un poids vif de 350 kg pour atteindre 650 à 700 kg de poids vif. La durée d'élevage oscillera entre 180 et 220 jours. L'atelier disposera d'un contrat d'achat avec une entreprise agro-alimentaire en aval qui souhaite sécuriser l'approvisionnement. Les entrées d'animaux se feront par lot de 60 bovins (taille correspondant au chargement d'un camion). Le projet de dimension du bâtiment a été construit pour ne pas dépasser en présence simultanée les 380 animaux sur le site (Différence entre nombre de places et nombre d'animaux se justifie par les vides sanitaires des box, entre les sorties des lots qui se font en plusieurs chargement). L'objectif étant d'être le plus autonome possible pour l'alimentation du troupeau, l'implantation de luzerne sera donc réalisée pour la récolter via un bâtiment de séchage en grange afin de conserver le maximum les qualités nutritives.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

ENHAUBET

32360 LAVARDENS

X : 500763

Y : 6300367

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2101-1-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre d'animaux 380 u	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **8000**

Autres :

RECUPERATION EAUX PLUVIALES 5000M3

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Épandage de fumier de bovin viande sur litière accumulée plus de 2 mois à base de paille issus de céréales (blé, orge, triticales)

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
032017952	EARL GAY	1 17
032008374	GAY ARMAND	1 22
032167632	EARL LA COLLINE	1 4

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **190**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **21000**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **21000**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **21000**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **4**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

fûts vides, bidons vides, big bags, sac papiers, filets, collectées par ADIVALOR via les collectes organisées par les négoce et coopératives agricoles

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **lac privée 65000M3 avec réseau de bouche d'irrigation**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :
réseau d'extincteurs

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
A-3-NRMTHQ5J6	15/05/2023	PREFECTURE

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

PLANDESITUATIONICPE.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PLANDEMASSEICPE.pdf